

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 23-06-01

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023

PRÉSENTS : M. TENAUD, M. ROUSSEAU, Mme CHARRIER, M. ROBIN, Mme HERBERT, M. MARTIN, Mme BAUD, MM. BLUTEAU et GIROIRE et Mme SIMON.

EXCUSÉS : Mme CHAUVIN, Mme VRIGNEAU, M. JAUMOILLÉ, Mme POUVREAU, M. GROSSIN, Mme GABORIT, M. PORCHER et M. MICHEL.

POUVOIRS : M. GROSSIN à M. TENAUD, M. PORCHER à Mme CHARRIER, Mme GABORIT à M. ROBIN.

Madame SIMON Stéphanie a été élue Secrétaire.

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ SAS METHA-HERBAUGES EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Préfet de la Vendée l'informant d'une demande présentée par la SAS METHA-HERBAUGES en vue de construire et d'exploiter une unité de méthanisation sur la Commune de Corcoué-sur-Logne.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 mai 2023 au 16 juin 2023.

La Commune de Falleron est concernée par le plan d'épandage et est donc appelée à donner son avis.

Compte-tenu du dossier présenté par la SAS METHA-HERBAUGES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix POUR, 2 voix CONTRE et 10 abstentions :

- Donne un avis défavorable au projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation présenté par la SAS METHA-HERBAUGES ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

**Le Maire,
Gérard TENAUD**

